

Compte-rendu Comité de voisinage numéro 7

MARDI 3 OCTOBRE 2017

Document validé le 19 décembre

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction et validation du précédent compte-rendu	3
II.	Point sur le décès d'une personne rue Ambroise Paré le 13 juillet dernier	3
III.	Point sur la station Autolib de la rue Saint-Vincent de Paul.....	6
IV.	Point de situation sur l'espace Gaïa : fonctionnement au quotidien (gestion de la salle, organisation des maraudes) et évolutions récentes ou prévues	9
V.	Point de situation sur le quartier : physionomie de l'espace public, actions entreprises, coordination des acteurs	11

Collège habitants :

- Association Action Barbès : Elisabeth CARTERON, Lise THELY-MULLER
- Association VGNE : Pierre COULOGNER, Ruth GROSRIECHARD
- Collectif « des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère » : Sophie FARRO, Céline ORSINI
- Collectif des parents Belzunce/Bossuet : Emeline JANNAUD, Laure PERINI
- Conseil de quartier St Vincent de Paul - Lariboisière : Elfie COMIN
- Karine MAZLOUMIAN

Collège institutions et entreprises locales :

- Commissariat du 10^e : Damien VALLOT
- Ville de Paris : Emilie JOUCLAS (DPE), Florence REBRION (DEVE)
- SNCF : Jérémy ZEGUERMAN, Odile GIRARDIERE
- INDIGO : François JOUVE, Didier CHAGOT, Alexandre AULNETTE
- AP-HP Lariboisière : Bénédicte ISABEY

Collège élus :

- Mairie du 10^e : Rémi FERAUD (Maire), Alexandra CORDEBARD (Élue M10, Conseillère de Paris), Stéphane BRIBARD (Élu M10 prévention et sécurité), Paul SIMONDON (Élu M10, groupe PS), Sylvain RAIFAUD (Élu M10, groupe EELV), Dante BASSINO (Élu M10, groupe PCF), Deborah PAWLIK (Élue M10, groupe LR)
- Mairie du 18^e : Dominique DEMANGEL
- Mairie de Paris : Antoine BASTIDE (cabinet de B. Jomier), Caroline BOURGUET (cabinet de C. Brossel), Myriam BOUALI (cabinet d'A. Hidalgo)

Collège associations et institutions toxicomanie/santé :

- Gaïa : Elisabeth AVRIL, Céline DEBAULIEU
- Aremedia : Aline PELTIER
- ARC75 : Emmanuelle SARB
- CT - Coordination Toxicomanies : Pierre LEYRIT
- Charonne : Ysabel ROUX

- ARS : Delphine VILAIN (siège), Sylvia NGUYEN DANG (DD Paris)
- CSAPA Espace Murger : Maeva FORTIAS
- INSERM : Marie JAUFFRET-ROUSTIDE
- MILDECA : Olivier ANDRE, Alexandra LALLIER (DDCS 75)
- MMPCR : Carmen BACH

La séance est ouverte à 18 heures 15.

I. Introduction et validation du précédent compte-rendu

Rémi FERAUD ouvre la septième réunion du Comité de voisinage. Il précise qu'il s'agit de la dernière séance qu'il présidera. Il remercie ensuite l'ensemble des représentants des organismes, collectifs et institutions pour leur présence ce jour.

Par ailleurs, le précédent compte-rendu a fait l'objet d'un certain nombre de modifications et de précisions. Rémi FERAUD invite enfin les membres du Comité de voisinage à formuler des remarques complémentaires.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est validé.

Rémi FERAUD invite Stéphane BRIBARD à prendre la parole concernant la rédaction du compte-rendu de la séance.

Stéphane BRIBARD constate tout d'abord que l'assemblée est toujours aussi nombreuse ce jour, ce qui constitue un point positif. Il a été décidé d'adopter une nouvelle manière de prendre en note les propos tenus à l'occasion du Comité de voisinage. En effet, cette tâche a été confiée à un prestataire spécialisé. En conséquence, il invite les participants à bien se présenter à l'occasion des prises de parole, et ce, afin de faciliter la retranscription des propos.

Par ailleurs, c'est la septième fois que des documentaristes sont présents afin de réaliser une prise d'images. Dans l'hypothèse où des participants ne souhaitent pas apparaître sur le film qui sera réalisé, ils devront se signaler auprès des documentaristes qui pourront adapter leurs prises de vue.

A noter également que l'ordre du jour prévoit de traiter directement deux points très précis ayant fait l'objet d'une sollicitation par Madame Pawlik dès le milieu de l'été, à savoir la survenue du décès d'une personne rue Ambroise Paré le 13 juillet dernier. De leur côté, le collectif des parents souhaitait que le Comité de voisinage aborde la problématique de la station Autolib.

II. Point sur le décès d'une personne rue Ambroise Paré le 13 juillet dernier

Rémi FERAUD invite le commissaire de police du 10^{ème} arrondissement à prendre la parole à propos de la survenue de ce décès, situation ayant entraîné une grande émotion. Il est toujours délicat de conduire une discussion sur un sujet couvert à la fois par le secret médical et par une procédure judiciaire. Rémi FERAUD précise qu'il ignorait si cette question pourrait être abordée ce jour. Toutefois et suite à une décision du Procureur de la République, il est désormais possible d'obtenir des éléments, ce qui est tout à fait positif et empêche d'aboutir à une situation dissymétrique entre les personnes qui posent des questions et celles qui ne peuvent pas formuler de réponses pour des raisons juridiques. Enfin, un échange se déroulera à l'issue de l'intervention du commissaire.

Damien VALLOT souligne en préambule qu'il occupe la fonction de commissaire central du 10^{ème} arrondissement de Paris. La présente intervention fait suite à une requête du Maire, mais également d'un certain nombre d'habitants et de structures.

Le Procureur de la République a autorisé cette semaine, à l'issue du classement sans suite de la procédure judiciaire qui avait été ouverte, que des détails soit formulés à propos de cette procédure et des origines du décès.

En termes de contexte, Damien VALLOT explique que la police a été sollicitée le 13 juillet à 8 heures 45, un homme ayant fait un malaise. Les sapeurs-pompiers sur place vont constater le décès d'un homme âgé de 50 ans, situation qui va provoquer l'intervention de la police et du service d'investigation du commissariat du 10^{ème} arrondissement. Ce dernier va être saisi d'une enquête relative aux causes du décès, en liaison avec le Parquet, sous la direction du Procureur de la République qui a été personnellement avisé de la survenue de ce décès, eu égard à la proximité de celui-ci avec la salle de consommation. Le transport du corps a été réalisé à l'institut médico-légal de Préfecture de Police afin qu'un examen externe, puis une autopsie, mais également une analyse toxicologique soient effectués.

Les éléments issus de cet examen se déclinent de la sorte :

« L'examen externe du corps par un médecin n'a révélé aucune trace de piqûre. Les effets personnels de cet individu n'ont révélé aucune détention de matériel stupéfiant ni de matériel d'injection. L'autopsie a conclu à un décès par œdème pulmonaire dans un contexte de syndrome bronchopneumopathique obstructive chronique et d'une imprégnation alcoolique majeure au moment du décès. Cet individu est décédé suite à de graves troubles respiratoires pour lesquels il avait fait l'objet d'une hospitalisation quelques jours avant à l'hôpital Saint Louis du 10^{ème} arrondissement et dont il venait tout juste de sortir. Après vérification avec les autorités de la salle de consommation à moindre risque, son identité étant connue, cette personne n'était pas un adhérent de la SCMR et était totalement inconnue des services de police et de justice pour des problèmes de toxicomanie ».

Damien VALLOT ajoute que la polémique relative à la non-intervention des services publics qui auraient laissé cette personne mourir dans la rue s'avère mensongère. Des interventions ont été réalisées la nuit en question tandis qu'il n'y avait personne dans la rue. Cette personne a été retrouvée décédée le matin, il s'agissait d'un sans domicile fixe. Le Procureur de la République a décidé de classer sans suite la procédure de recherche des causes de la mort, celles-ci ayant été identifiées.

Rémi FERAUD remercie le commissaire pour cet éclairage, sous le contrôle du Parquet. Il s'enquiert ensuite d'éventuelles questions.

Karine MAZLOUMIAN indique qu'elle est riveraine de la rue Ambroise Paré. Elle explique qu'elle avait envoyé un courrier le matin même du décès de cette personne. La veille au soir, le vigile du parking avait appelé la police et les pompiers vers 21 heures 30 et personne ne s'était déplacé. Auparavant, cet individu avait été aperçu en train de tituber : il avait même fait tomber le grillage d'une épicerie, ce qui avait conduit à sa fermeture anticipée. Une autre personne présente dans la rue a essayé de lui voler son sac. Le vigile du parking est intervenu, ce qui a permis de faire fuir le voleur. Karine MAZLOUMIAN ajoute que vers 21 heures 45, le vigile lui a précisé qu'il allait continuer d'essayer d'appeler la police. L'homme dont il est question était présent dans la rue depuis l'après-midi et même avant, où il titubait entre les numéros 9 et 13. Enfin, le fait que Commissaire affirme qu'il n'y avait personne dans la rue après 21 heures 30 est surprenant. L'individu ayant été retrouvé sans vie à 8 heures 45, il conviendrait de savoir où il se situait entre 21 heures 30 et 8 heures 45.

Rémi FERAUD s'enquiert d'éventuelles prises de parole complémentaires.

Céline ORSINI indique tout d'abord être membre du collectif de riverains de la SCMR. Elle déclare avoir recueilli des témoignages de personnes ayant vu cet homme le soir entre 21 heures et minuit. Selon ces dernières, il serait resté toute la nuit devant le 9 rue Ambroise Paré.

Deborah PAWLIK remercie au préalable Stéphane Bribard d'avoir accepté d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Dans l'ensemble, les sujets relatifs à la SCMR ne donnent pas lieu à une information suffisante, ce qui constitue une source de crispations. Il importerait d'obtenir des

éléments précis afin de les relayer ensuite auprès des collectifs de riverains, des associations et des habitants du quartier, ce qui éviterait les polémiques. Ce sujet constitue un exemple symptomatique d'un déficit d'information. Pourtant et à l'occasion du premier Comité de voisinage, il avait été acté de mettre en œuvre une procédure accélérée d'information en cas de situation d'urgence. En conséquence, il aurait été pertinent d'agir de la sorte dans le cadre du présent dossier.

Par ailleurs, Deborah PAWLIK déclare avoir obtenu des retours similaires concernant la situation de cette personne décédée. En effet, il lui a été certifié par divers témoignages concordants qu'il avait été présent dans la rue une bonne partie de la nuit.

Rémi FERAUD ne doute pas que cette personne était « dans les parages ». D'ailleurs, une équipe de maraude de l'association Gaïa l'avait rencontré l'après-midi précédant son décès. Dans ce type de dossier, il convient de considérer les informations dont on peut être certain. De surcroît, il ignore si sa sortie de l'Hôpital Saint Louis faisait suite à un avis médical ou si elle relevait de la volonté de cette personne. Malheureusement, la Ville de Paris déplore chaque année plusieurs dizaine de morts de la rue, dont certains dans le 10^{ème} arrondissement.

Damien VALLOT indique que l'enquête n'a pas permis de déterminer les causes de sa sortie de l'hôpital. En effet et pour rappel l'enquête portait sur les causes du décès. Toutefois, cette personne disposait d'un bulletin de sortie de l'hôpital, ce qui témoigne du caractère volontaire de sa sortie. Par ailleurs, il affirme que cette personne n'a pas agonisé pendant plusieurs heures au 9 rue Ambroise Paré. De surcroît, certaines personnes ont signalé que cet individu portait des traces de piqûre sur les bras, ce qui est inexact et ne concorde aucunement avec l'analyse du médecin qui est un professionnel. Des erreurs ont donc été commises dans la retranscription des témoignages, à moins qu'il ne s'agisse d'erreurs volontaires. Au final, le présent dossier correspond malheureusement au décès d'un individu d'un âge certain, vivant dans la rue et non connu des services de police pour des faits de toxicomanie.

Rémi FERAUD affirme qu'il est primordial de toujours de se méfier de ses propres erreurs interprétation.

Damien VALLOT souligne qu'il comprend ce besoin de transparence et d'immédiateté exprimé par les habitants du quartier. La communication d'informations ce jour autorisée par le Procureur de la République s'inscrit dans cette démarche. Néanmoins, ce type de dossier ne peut pas donner lieu à la production d'informations dans des délais rapides. A titre d'illustration, les analyses toxicologiques nécessitent du temps. Enfin, la procédure a été classée sans suite le 26 septembre dernier.

Elisabeth AVRIL fait part de la situation de choc à laquelle les membres de l'association Gaïa ont été confrontés à la lecture d'articles les accusant quasiment de non-assistance à personne en danger. Par ailleurs, la sœur de ce Monsieur a contacté l'association afin de parler de son frère et des difficultés qu'il rencontrait, mais également de souligner sa douleur de constater des éléments incorrects à propos de son frère dans la presse.

Emeline JANNAUD souhaite obtenir des précisions à propos de l'installation d'un système de vidéosurveillance autour de la SCMR et s'enquiert de la position de Gaïa et de la Mairie à ce sujet.

Ruth GROSRIECHARD constate que le commissaire a souligné que les analyses toxicologiques avaient nécessité du temps, ce qui est tout à fait compréhensible. Toutefois, des déclarations formulées par Madame Avril ou de Monsieur le Maire le lendemain du drame faisaient état du fait que cette personne n'avait pas de trace de drogue dans son corps, comme s'ils disposaient déjà d'informations concernant l'analyse toxicologique.

Elisabeth AVRIL déclare ne pas avoir tenu de tels propos. Elle précise qu'elle n'ignorait pas que cette personne avait un profil de maladie liée à l'alcool, un nouveau collaborateur participant à la maraude connaissant bien ce type de public.

Rémi FERAUD invite le commissaire à prendre la parole à propos de la question de la vidéoprotection. L'espace où cet individu est décédé est sous vidéoprotection.

Damien VALLOT explique qu'un recours à la vidéoprotection a été réalisé afin d'attester de l'intervention de la police. En outre, il s'agit d'un secteur où les policiers sont amenés naturellement à « vidéo patrouiller ». Il invite ensuite la personne à l'origine de cette question à visiter le site de la Préfecture de police qui comprend un plan regroupant l'intégralité des caméras de vidéoprotection installées. Cette information est publique. La zone géographique comprenant les rues Ambroise Paré, de Maubeuge, Guy Patin, Saint Vincent de Paul ou le boulevard de Magenta est intégralement couverte, avec une résolution optimale.

Rémi FERAUD ajoute que cette vidéoprotection sert notamment dans les enquêtes. Il n'y a aucun doute sur le fait que le décès de cette personne n'est pas d'origine criminelle. De surcroît, il importe de faire preuve de pragmatisme. Rémi FERAUD s'enquiert d'éventuelles questions complémentaires puis remercie Deborah Pawlik et Damien Vallot pour leur intervention.

III. Point sur la station Autolib de la rue Saint-Vincent de Paul

Rémi FERAUD indique que cette station Autolib, depuis cet été, fait l'objet d'une occupation récurrente par des toxicomanes ainsi que des personnes sans abri. Cette situation est courante dans Paris, ce qui pose souci au syndicat mixte Autolib. Les utilisateurs d'Autolib peuvent fermer les portes du véhicule lorsqu'ils le rendent ou les laisser ouvertes. Bien évidemment, il est vivement conseillé de fermer les portières des véhicules, ce qui n'est pas le cas de la plupart des usagers. Une modification du système nécessitera un certain temps en raison du caractère complexe de cette opération.

Rémi FERAUD ajoute que la station Autolib ne comprend plus de véhicule depuis quelques jours. En lien avec la Mairie, la société Autolib a décidé de geler provisoirement la station. Ce sujet d'inquiétude pourrait conduire à une modification de la stratégie d'Autolib et à l'obligation, pour les usagers, de refermer les véhicules.

Rémi FERAUD précise avoir observé la manière dont ce dispositif était de plus en plus détourné de son usage. La décision de geler la station a été prise le 26 septembre 2017. Enfin, il a été proposé au syndicat mixte d'Autolib d'assister à la présente réunion, ce qui ne s'est pas avéré possible.

Céline ORSINI rappelle que ce problème est soulevé depuis janvier 2017 et qu'il ne cesse de croître. Les six voitures des bornes Autolib sont occupées illégalement, mais également vandalisées. Dans le présent cas, les véhicules étaient tous vandalisés, quand bien même ils étaient fermés. Ils étaient régulièrement occupés par des toxicomanes, mais servaient également de point de deal, ce qui donnait lieu à de nombreux allers et venues. A noter également des problèmes de prostitution. En conséquence, la période estivale a été extrêmement compliquée pour les riverains en raison des nuisances sonores.

Céline ORSINI explique ensuite que la fermeture de la station a permis d'améliorer la situation, même s'il est regrettable que ce service ne soit plus accessible aux usagers. Toutefois, cette décision a permis de ramener le calme pour les riverains. Il conviendra de déterminer une solution afin d'empêcher que ce dispositif soit de nouveau occupé illégalement lorsqu'il sera de nouveau

utilisé. Céline ORSINI donne ensuite lecture d'un mail envoyé par une personne travaillant chez Autolib :

« Je travaille chez Autolib. Plus personne ne veut se rendre dans votre quartier. On a demandé la fermeture des stations et malheureusement, votre Maire ne veut pas. Il pourrait facilement mettre la station en maintenance et retirer les véhicules, mais il préfère nous envoyer au casse-pipe et risquer notre santé, voire notre vie. Il y a déjà trois personnes qui se sont piquées en intervenant dans ces voitures : les aiguilles sont cachées dans les leviers d'ouverture de porte ».

Céline ORSINI ajoute avoir observé de nombreuses interventions de la part de la police. Toutefois, les agents ne peuvent pas être présents constamment afin de déloger les squatters. La bonne volonté de la police sur ce sujet est réelle, mais le problème s'avère plus complexe à résoudre.

Rémi FERAUD déclare ne pas avoir eu d'autres contacts avec Autolib qu'avec sa Directrice générale. Il précise ne pas avoir rencontré des salariés de cette société ou des organisations syndicales. En outre, il affirme ne pas avoir émis d'avis négatif à une proposition de fermeture de la station l'été dernier. Il ajoute avoir contacté la Directrice générale à la fin de l'été. Rémi FERAUD signale en outre ne pas avoir été informé du fait que des agents s'étaient blessés avec des seringues, ce qui constitue un fait grave. Enfin, la Direction d'Autolib était d'accord avec le fait qu'il y avait trop de problèmes et qu'il semblait nécessaire de geler l'utilisation de cette station en septembre.

Céline ORSINI ajoute que la rue Guy Patin est également touchée par ce problème. Il serait donc souhaitable que la fermeture de Saint Vincent de Paul n'accroisse pas le souci. En conséquence, une attention particulière semble nécessaire.

Rémi FERAUD en convient. Toutefois, il importe de ne pas mélanger les problèmes. A l'occasion d'un précédent Comité de voisinage, il avait été précisé que les véhicules Autolib localisés dans la rue Guy Patin étaient occupés par les « mineurs marocains » de la Goutte d'Or qui sont probablement aussi consommateurs de stupéfiants, mais pas injecteurs. Les interventions menées par la police ont permis de réduire cette occupation illégale, sans pour autant procéder à une fermeture de la station.

Elisabeth CARTERON évoque la situation de la rue Guy Patin. Elle ne relève pas vraiment de réduction significative de l'occupation des Autolib cet été. Chaque soir, des véhicules sont occupés, essentiellement par des « mineurs marocains » qui passent leur journée au sein du square Bashung situé dans le quartier de la Goutte d'Or. Elle ajoute qu'elle observera l'évolution de la situation avec une grande attention.

Deborah PAWLIK regrette tout d'abord l'absence d'un interlocuteur de la société Autolib. Une personne aurait pu être présente, d'autant plus que ce problème a tout de même été signalé avant l'été aux collectifs et aux élus. Il ne correspond pas à un simple « squat ». En effet, les véhicules sont devenus de véritables dépotoirs avec notamment la présence de seringues, ce qui constitue un réel problème de santé publique. Elle se demande ensuite ce qui sera mis en place afin de prévenir l'occupation des Autolib. Deborah PAWLIK ajoute avoir assisté à des scènes où des toxicomanes se droguent dans les véhicules. Selon elle, la fermeture ne constitue aucunement une réponse adéquate, car temporaire. De surcroît, aucun dispositif n'est prévu au moment de la réouverture de la station. Enfin, il aurait été intéressant d'obtenir un exposé de la part d'Autolib, d'autant plus que cette société doit disposer de statistiques.

Ruth GROSRIEUX indique qu'elle réside en face de cette station Saint-Vincent de Paul et qu'elle a été confrontée à des nuisances sonores l'été dernier. Elle s'enquiert des solutions qui seront envisagées au moment de la fin de cette période provisoire. Elle ajoute que la technique permettant d'occuper un véhicule fermé est très simple : il suffit d'arracher le joint de la vitre et d'appuyer sur la vitre. Ce sujet est extrêmement important. Les résidents disposent d'un certain

répit en ce moment. Toutefois, il importe de savoir quelle solution radicale la société Autolib compte mettre en œuvre afin de résoudre ces soucis. Bien évidemment, il est compréhensible qu'une modification du dispositif nécessite du temps.

Rémi FERAUD affirme ne pas être en mesure de formuler une réponse à la place d'Autolib. Il reconnaît que ces dispositifs en libre-service sont relativement fragiles. Toutefois, les soucis n'ont pas été observés dès la mise en place des véhicules Autolib, mais ces derniers temps. A titre d'illustration et à l'autre bout du 10^{ème} arrondissement, les Autolib situées à proximité de la place de la République ont dû être retirées suite à du vandalisme, commis en marge des rassemblements de Nuit Debout. Enfin, la société Autolib sera invitée à l'occasion du prochain Comité de voisinage. Elle travaille à propos de ces questions relatives au vandalisme.

Damien VALLOT affirme que cette problématique constitue une part importante du travail de la police. Au départ, ces stations Autolib représentaient des points de rendez-vous. Le nombre de toxicomanes n'était pas vraiment significatif en début d'année. Néanmoins, les stations ont été squattées tout au début de l'année tandis que les dégradations ont enregistré une augmentation. Par ailleurs, il est exact que ces véhicules sont parfois occupés par des mineurs marocains, mais également algériens et tunisiens. Des procédures judiciaires ont été lancées dès le début de ces dégradations. Il s'agit désormais de procédures de mise à l'abri, principalement coordonnées par le commissariat du 18^{ème} arrondissement, avec le concours des services municipaux, des services de protection judiciaire de la jeunesse et prochainement des services de l'Ambassade du Maroc.

Rémi FERAUD s'enquiert d'éventuelles prises de paroles complémentaires. Il demande ensuite si les membres du Comité de voisinage acceptent l'idée consistant à maintenir l'invitation d'un représentant de la société Autolib.

Les participants en conviennent.

Une intervenante précise que le débat porte avant tout sur la présence de toxicomanes et de dealers qui occupent les véhicules et pas seulement sur les mineurs marocains sur la station de Saint-Vincent de Paul.

Damien VALLOT n'en disconvient pas.

Rémi FERAUD suggère de procéder à l'étude du point suivant de l'ordre du jour.

IV. Point de situation sur l'espace Gaïa : fonctionnement au quotidien (gestion de la salle, organisation des maraudes) et évolutions récentes ou prévues

Elisabeth AVRIL souligne qu'au 30 août 2017, 799 personnes différentes ont été inscrites. Elles ont bénéficié d'un entretien d'admission et peuvent consommer dans la salle. Depuis le 17 octobre 2016, 53 582 consommations ont été enregistrées, dont 38 058 injections.

Le fonctionnement n'est pas encore complètement routinier, mais est maintenant bien calé. Le travail d'orientation et d'évaluation médicosociale se poursuit. A noter de nombreuses consultations infirmières (plus de 500) ce qui correspond à de l'écoute, à des soins de plaies, à des tests de dépistage, à de la surveillance dans la salle de repos.

Elisabeth AVRIL ajoute que 321 consultations médicales ont été comptabilisées. Elles sont motivées par des symptômes qui alarment les personnes ou par un souhait de débiter un traitement de substitution. Pour rappel, Gaïa comprend un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) dans le 11^{ème} arrondissement, qui délivre des traitements de substitution, dont l'antenne mobile (un bus) vient notamment gare de l'est. Environ 40 personnes inscrites à la salle y sont venues ou revenues pour prendre un traitement de substitution.

Le centre comprend de surcroît un assistant social à temps plein. Des éducateurs peuvent également accompagner les usagers dans leurs démarches, notamment pour l'ouverture des droits à la Sécurité Sociale. Une permanence Sécurité Sociale se tient chaque jeudi après-midi. Il convient également de souligner des demandes d'hébergement, mais également des requêtes en lien avec la justice. 106 accompagnements physiques ont été réalisés vers des soins somatiques, à l'instar des dépistages VIH ou des consultations en psychiatrie à l'hôpital Fernand Widal.

Elisabeth AVRIL ajoute que 200 maraudes ont été réalisées depuis l'ouverture de la salle. L'équipe a d'ailleurs été renforcée, même si six des personnes recrutées en août 2016 en CDD n'ont pas souhaité poursuivre le travail pour diverses raisons, dont la difficulté de la tâche. Des personnes ont donc été recrutées afin de les remplacer, tandis que deux personnes supplémentaires ont été embauchées afin de pouvoir réaliser des maraudes 7 jours sur 7. Ces maraudes débiteront le 15 octobre prochain, en raison du recrutement de la dernière personne à cette date. Ces maraudes se dérouleront entre 14 heures et 16 heures, ou entre 16 heures à 19 heures, tandis que les maraudes de matinée sont poursuivies. Elles se déroulent avec un gilet indétectable.

Rémi FERAUD demande si des maraudes sont déjà organisées le week-end.

Elisabeth AVRIL répond par la négative. Sur les maraudes programmées la semaine, seules 31 n'ont pas pu être réalisées faute d'effectif suffisant.

Céline DEBAULIEU explique que des maraudes se tiennent bien tous les jours du lundi au vendredi depuis cet été. Les horaires, en début d'après-midi ou en fin d'après-midi, dépendent des effectifs.

De plus, les usagers sont invités depuis fin août et début septembre à effectuer des maraudes de ramassage de matériels usagés et de déchets. Les personnes s'inscrivent assez facilement et la mobilisation est réelle. A titre d'illustration, une usagère a souhaité inscrire sur le panneau permettant aux usagers de s'exprimer de faire moins de bruit à l'extérieur de la salle afin de respecter les riverains. Ce détail est positif et n'empêche pas d'effectuer des rappels sur le sujet.

Céline DEBAULIEU ajoute que des réunions sont organisées avec les usagers tous les quinze jours. Au fur et à mesure, la réflexion devient collective et porte davantage sur la salle dans sa globalité et son interaction avec la rue plutôt que sur des revendications individuelles. Enfin, il est fait en sorte de sensibiliser les usagers afin qu'ils puissent assister à un prochain Comité de voisinage afin de s'exprimer à propos de la SCMR et du quartier.

Rémi FERAUD retient de cette intervention que les maraudes quotidiennes seront mises en place à partir du 15 octobre.

Emeline JANNAUD souligne qu'il avait été évoqué, au début du projet, que des maraudes puissent être réalisées jusqu'au square Cavallé-Coll, fréquenté par un certain nombre d'enfants.

Céline DEBAULIEU explique qu'il convient de différencier deux types de maraudes, à savoir celles qui visent à ramasser du matériel usager et des déchets et qui sont effectuées avec un usager, et celles dont l'objectif est de réaliser un tour plus large et qui sont conduites avec un professionnel. Ce second type de maraude nécessite au minimum deux heures.

Pierre COULOGNER s'enquiert d'éventuels résultats concernant ces maraudes. Il se demande ensuite si elles sont véritablement utiles ou si elles correspondent à une simple promenade.

Céline DEBAULIEU signale que l'objectif de la maraude consiste à aller à la rencontre des usagers qui sont dans leur environnement de consommation et de vie. Des dizaines de personnes sont rencontrées à chaque fois. La plupart des personnes sont inscrites à la salle de consommation, même si de nouvelles personnes sont toujours rencontrées. Elle ajoute que ses collègues peuvent également rencontrer les riverains, les commerçants ou les gardiens d'immeubles. L'idée est d'avoir une interface entre l'intérieur de la salle et l'extérieur. A chaque fin de maraude sont répertoriées le nombre de personnes rencontrées, les lieux visités, si du matériel a été ramassé ou si des orientations ont été effectuées, etc. Céline DEBAULIEU propose en conclusion de faire un point sur ces données à l'occasion d'une prochaine séance du Comité de voisinage.

Rémi FERAUD précise qu'une maraude est également conduite par l'association Aux captifs, la libération afin d'aller à la rencontre des sans-abris en général. Leur local est en travaux, rue de Rocroy, ils sont donc installés provisoirement au 2 rue de Valenciennes. Il souligne que des concertations existent pour des interventions adaptées selon les publics.

Ruth GROSRICHARD indique que l'objectif des maraudes renvoie tout d'abord au ramassage des seringues, des kits d'injection, des emballages, etc. Il s'agit de la preuve que le problème n'a pas été résolu, puisque des seringues sont toujours présentes sur la voie publique. Un autre type de maraude consiste à créer un lien avec des usagers qui pourraient éventuellement fréquenter la salle de consommation. Elle précise que dans la rue dans laquelle elle réside, elle assiste à des scènes quotidiennes d'injections dans deux entrées de garage au 18 rue Saint Vincent de Paul. D'ailleurs, des personnes de l'association Gaïa sont déjà passées, mais ne se sont pas arrêtées. Cet état de fait pose réellement question.

Céline DEBAULIEU explique que les équipes de Gaïa interviennent une fois que la personne a terminé son injection. Ce conseil est dispensé aux personnes qui effectuent des maraudes. Les équipes passent ensuite dans la rue, même si elles ne peuvent pas être présentes 24 heures sur 24. Pour rappel, les maraudes consistent à établir un lien entre l'intérieur et l'extérieur de la salle de consommation.

Elisabeth AVRIL précise qu'il a été décidé de ramasser les déchets en tout genre, à l'instar des canettes, à l'occasion de ces maraudes. Elle rappelle que personne n'avait l'occasion de voir ce qui se passait derrière le muret de la SNCF précédemment. Par ailleurs, la salle de consommation a permis de réaliser 38 000 injections, injections qui n'ont donc pas été réalisées sur la voie

publique, comme c'était le cas avant, les usagers nous le disant lors de leur entretien initial d'inclusion ou comme nous le constatons au bus précédemment.

Rémi FERAUD souligne que l'été dernier, des difficultés ont été observées au niveau de l'organisation des services de propreté. Les rues dont il est question, mais également d'autres rues parisiennes ont été un peu moins bien nettoyées. En outre et depuis la rentrée, une attention particulière est portée aux rues Saint-Vincent de Paul et Ambroise Paré en matière de nettoyage. Il précise l'avoir constaté lorsqu'il s'y rend parfois le matin.

Emeline JANNAUD évoque la situation du square Cavallé-Coll. Les parents d'élève de l'école ont souligné que la présence de toxicomanes constituait une réalité, ce qui est problématique. Par ailleurs, elle souhaite savoir pourquoi il n'a pas été envisagé de faire des maraudes en dehors des horaires d'ouverture de la salle de consommation.

Céline DEBAULIEU indique que des maraudes sont organisées les mardis et jeudis matin, de 10h à 12h en général.

Emeline JANNAUD demande s'il a été envisagé de conduire des maraudes en dehors des horaires d'ouverture de la salle en fin de journée le soir.

Elisabeth AVRIL répond que ce point a fait l'objet de discussions. Toutefois, ce type d'organisation supposerait de mettre en place des horaires de nuit, ce qui entraîne des modifications en termes de ressources humaines et de budget.

Rémi FERAUD s'enquiert d'éventuelles questions complémentaires.

V. Point de situation sur le quartier : physionomie de l'espace public, actions entreprises, coordination des acteurs

Stéphane BRIBARD revient sur le jardin Cavallé-Coll et souligne qu'une réflexion est conduite à propos d'une évolution de l'usage de ce jardin en collaboration avec les habitants, les structures associatives et les structures municipales, sur le type du jardin Saint Laurent animé par Emmaüs Solidarité. Ce jardin accueille des parents et des enfants, mais également des personnes qui se droguent ou s'alcoolisent à des heures variables. Les grilles basses ne permettent pas d'empêcher les accès. Il est prévu de mettre à disposition à chaque entrée haute du jardin un collecteur afin de récupérer du matériel usagé.

Céline ORSINI considère qu'il est très positif de conduire des maraudes avec des usagers. Toutefois et lorsqu'une personne s'injecte ou inhale du crack, il convient de rappeler qu'il s'agit d'un délit. Par ailleurs, les dealers posent de réels soucis au sein de l'espace public, notamment en raison des nuisances qu'ils occasionnent. Elle s'enquiert ensuite de la possibilité de discuter et de mettre en place avec la police des maraudes avec des agents afin de rappeler aux toxicomanes qu'ils commettent un délit. Enfin, il importerait de conduire une politique de « tolérance zéro » vis-à-vis des dealers.

Damien VALLOT déclare qu'il respecte le travail conduit par l'Association Gaïa. Néanmoins, la police ne conduit pas la même mission, ce qui rendrait toute association difficile. En conséquence, il ne souhaite pas que la police s'associe avec Gaïa. Enfin, le temps de la pédagogie est terminé en matière de stupéfiant. Les interventions répressives de la police constituent une réalité, même si des actions de prévention sont aussi souvent conduites.

Elisabeth AVRIL souligne que des rappels à la loi sont réalisés auprès des usagers. Il est bien précisé qu'il n'y a pas de zone de non-droit. Par ailleurs, le fait que des membres de l'Association Gaïa apportent leur aide à ces personnes suppose de créer une relation de confiance. En conséquence, il est difficile d'imaginer un rapprochement avec la police. Encore une fois, des rappels à la loi sont effectués à de nombreuses reprises. A l'exception des grands schizophrènes qui ont perdu leurs repères sociétaux de base, les usagers ont conscience de l'existence de la loi et du fait qu'ils l'enfreignent.

Rémi FERAUD indique que les cas de désocialisation et de problèmes psychiatriques lourds ne conduisent pas pour autant à un internement d'office.

Karine MAZLOUMIAN indique qu'elle réside en face de la salle de consommation. Elle souhaiterait qu'un bilan soit effectué au bout d'une année. Ces différentes réunions du Comité de voisinage sont certes très intéressantes, mais un bilan semble désormais nécessaire. Les résultats semblent prometteurs à l'intérieur de la salle, mais à l'extérieur, de nombreux riverains ont véritablement passé un été difficile. En outre, les dealers ainsi que les grands schizophrènes sont connus de chacun. Karine MAZLOUMIAN se demande comment la police peut encore tolérer la présence de ces dealers dont elle connaît désormais le prénom. De même, elle s'interroge à propos de la solution de l'internement. Elle ajoute qu'au bout d'un an, elle n'apprécie plus sa rue et qu'elle craint de rentrer chez elle. De surcroît, les commerces posent parfois soucis, à l'instar d'un coiffeur africain récemment ouvert et qui ferme à 21h en début de semaine et régulièrement au-delà de 22h les derniers jours de la semaine.

Karine MAZLOUMIAN ajoute qu'elle regrette d'avoir qualifié « d'usager », la personne sans-abri qui est décédée l'été dernier, dans un courrier à destination de la mairie. Toutefois, cette erreur témoigne d'une situation où la rue est sous tension et que tous les soucis commencent à être associés à la question de la drogue, tandis que des jeunes issus du Maroc effectuent des vols à l'arraché. La salle de consommation devait permettre une amélioration de la situation du quartier, ce qui n'est pas le cas depuis un an. La dégradation des conditions de vie constitue une réalité. Karine MAZLOUMIAN précise qu'elle hésite à déménager. Elle demande ensuite pourquoi les individus qui posent des soucis sont tolérés. Par ailleurs, des personnes utilisent des drogues à proximité du parking Indigo, lorsque la salle de consommation est ouverte ou fermée. En conclusion, il semblerait que l'intérieur de la salle se soit amélioré, ce qui n'est pas le cas de l'extérieur.

Maeva FORTIAS explique qu'elle est référente pour les avis psychiatriques en lien avec la salle de consommation. Elle déclare avoir rencontré quelques patients très problématiques. Un des objectifs de cette salle est d'amener des patients désinsérés et éventuellement très malades vers des soins. Certains usagers n'ont pas rencontré de médecin depuis longtemps tandis que d'autres n'ont jamais dialogué avec un psychiatre. Ce travail est complexe et a pour ambition d'améliorer également la situation au sein de l'espace public. En outre, si une admission en soins sans consentement peut constituer une solution, une personne hospitalisée sous contrainte ne reste pas dans un centre plus d'un mois. De plus, il est parfois complexe d'engager une démarche psychiatrique sur le long terme avec des usagers malades. Maeva FORTIAS souligne par ailleurs que la temporalité d'une année n'est pas très élevée. En effet, les cas qui relèvent de la psychiatrie renvoient à des personnes malades depuis une dizaine d'années.

Elisabeth AVRIL observe une évolution des situations des personnes les plus difficiles qui rencontraient des difficultés à respecter le cadre relativement souple qui leur était proposé. Au bout d'une année, elles sont davantage dans la relation et sont en mesure d'entendre les reproches émis par des membres de l'association Gaïa. L'amélioration est certaine, même si elle n'est pas suffisante.

Karine MAZLOUMIAN déclare ne pas avoir pensé à l'internement de ces personnes. De plus, la salle de consommation a été ouverte à un endroit où aucun hébergement n'a été prévu. Une telle ouverture ne lui semble pas responsable car des personnes sont malades et relèvent de la psychiatrie.

Deborah PAWLIK remercie Karine MAZLOUMIAN pour son intervention. En effet, l'objectif de ces réunions de Comité de voisinage pose question. Elle se demande à quoi a abouti l'ensemble de ces sept séances. En outre, la problématique du bilan est effectivement essentielle. L'un des deux objectifs assignés à la salle de consommation consistait à « pacifier » le quartier. Il convient ensuite de savoir si de la drogue est encore consommée sur l'espace public. La réponse est bien évidemment positive, en témoigne les seringues retrouvées à l'occasion des maraudes. A la question portant sur la pacification de l'espace public en rapport avec le deal, la réponse est négative.

Deborah PAWLIK estime ensuite que ce bilan doit être quantifié. D'ailleurs, le fait que Pierre COULOGNER, dans son intervention, s'enquiert d'éventuelles données chiffrées concernant les maraudes est pertinent. Il importe de connaître le nombre de personnes rencontrées ou d'usagers conduits vers des soins. Ces interrogations sont légitimes, d'autant plus que le budget de fonctionnement de la SCMR représente un million d'euros par an, ce qui pose la question de son efficience. A titre d'illustration, Deborah PAWLIK indique que les données chiffrées communiquées en séance concernant les passages et les inscriptions à l'espace Gaïa ne comprennent aucun élément à propos du nombre de personnes sorties de la dépendance grâce à l'action de la salle de consommation. Deborah PAWLIK estime être en droit de solliciter des éléments chiffrés sur le sujet. A l'occasion du prochain Comité de voisinage, il pourrait être intéressant de disposer de données plus précises à l'instar du nombre de personnes orientées vers des services d'addictologie afin de quantifier de manière plus objective le bilan de cette salle.

Rémi FERAUD considère qu'il est un peu tôt pour réaliser ce bilan qui pourra être effectué non par Gaïa mais par l'INSERM dans le cadre d'un suivi scientifique. Il n'en demeure pas moins qu'un bilan est nécessaire dans le cadre de cette expérimentation.

Il invite ensuite François JOUVE à prendre la parole suite aux questions soulevées à propos d'Indigo.

François JOUVE indique qu'il représente la société Indigo. A l'occasion d'une précédente réunion, des éléments de réponse avaient été formulés tandis que des avancées avaient été évoquées sur le parking. Il souligne ensuite la mise en place d'un lecteur de code-barre afin de pouvoir pénétrer sur les accès piétons par les escaliers. Le prestataire a été relancé deux fois et l'installation est prévue au début du mois de novembre. Un autre sujet se rapportait à la sécurisation des escaliers, par la mise en place de barreaudages et d'une porte d'accès. Cette requête est toujours en cours et nécessite un certain temps de traitement dans la mesure où elle doit transiter par le bureau des Architectes des Bâtiments de France. Le dossier a été communiqué dans son intégralité le 6 septembre dernier tandis qu'un rendez-vous se tiendra la semaine prochaine avec le responsable des Architectes des Bâtiments de France. En conséquence, François JOUVE déclare ne pas être en mesure de s'engager sur des délais ce soir.

Il se propose de communiquer aux membres du Comité de voisinage un document détaillant le projet de sécurisation.

Rémi FERAUD suggère que ce document soit annexé au compte-rendu de la réunion.

François JOUVE ajoute que ce problème de sécurisation du parking est pris très au sérieux par Indigo. Le Directeur technique et le Directeur général d'Indigo sont impliqués tandis que ces actions représentent désormais une enveloppe supérieure à 100 000 euros, ce qui est conséquent.

Rémi FERAUD indique qu'un point sur le calendrier de réalisation sera effectué à l'occasion du prochain Comité de voisinage.

François JOUVE en convient, à condition que le dossier ne soit pas « retoqué ».

Rémi FERAUD souhaite être alerté en cas de blocage par les Architectes des Bâtiments de France.

François JOUVE acquiesce.

Dominique DEMANGEL indique qu'elle est élue du 18^{ème} arrondissement, en charge de la lutte contre la toxicomanie notamment. Les difficultés sur l'espace public sont multiples au sein de cet arrondissement. En outre, ce souci n'est pas récent. Elle relève ensuite de nombreuses catégories d'usagers de drogues, notamment en termes de profil, ce qui suppose d'apporter une diversité de réponses. Ces derniers mois, une réduction significative de la collecte des seringues a été observée, ce qui est corroboré avec le chiffre de 38 000 injections effectuées dans la salle de consommation. En outre, les usagers de drogues n'ont pas disparu du 18^{ème} arrondissement suite à l'installation de la salle de consommation. A noter également une majorité de crackers au sein de cette population, certains étant vieillissants. Ces derniers sont sur « leur territoire » depuis longtemps, certains vivant même à la Goutte d'Or depuis 30 ans. Dominique DEMANGEL mentionne également la présence d'autres crackers qui correspondent à des populations qui bougent de plus en plus. Elle mentionne ensuite un phénomène récent, à savoir celui des « mineurs marocains ». Celui-ci est concentré, avec des variations en fonction des époques, ce qui conduit à des difficultés spécifiques de prise en charge. Un dialogue a été établi avec les autorités marocaines. Au final, le travail se poursuit de manière complémentaire avec les arrondissements, la Ville de Paris et l'Etat.

Damien VALLOT évoque la problématique relative aux dealers. Le fait de parler de « tolérance » de la part de la police à leur égard n'est pas tenable. Toutefois, il ne peut être nié que des individus continuent de se livrer sur leur secteur au trafic de stupéfiants ou de produits médicamenteux à l'issue de leur arrestation.

Concrètement, des arrestations liées à des trafics de produits stupéfiants ou médicamenteux se sont déroulées les 5, 8, 11, 25 et 31 juillet 2017, le 1^{er}, 2, 4, 8, 25 et 30 août, mais également les 7, 21 et 26 septembre. Ces arrestations correspondent à des transactions auxquelles les policiers ont assisté et qui conduisent à des gardes à vue et des déferrements systématiques. Les suites judiciaires dépendent ensuite du passif de ces personnes.

Concernant les situations de détention et usages sur l'espace public Damien VALLOT précise les dates suivantes : 15, 16, 18, 24, 26, 30 juillet, mais également les 22, 24, 31 août, 9 septembre, 10 septembre à deux reprises et 24 septembre. En conséquence, l'engagement est maintenu au niveau le plus élevé possible. Toutefois, il n'est pas en mesure de disposer de moyens suffisants afin de garantir une présence permanente sur les rues Saint-Vincent de Paul ou Ambroise Paré. Par ailleurs, 109 opérations spécifiques ont été réalisées par le commissariat afin de sécuriser le secteur de la SCMR.

Damien VALLOT fait également part de manière générale d'une croissance, depuis l'été, du recel d'objets volés.

De surcroît et depuis l'ouverture de la salle de consommation, 4 701 personnes ont été contrôlées par les policiers dans l'environnement immédiat tandis que 1 160 ont été dirigées vers la SCMR. Il s'agissait de personnes ayant été trouvées en possession de produits stupéfiants dans la limite des quantités définies par le Procureur de la République et qui ont affirmé vouloir se rendre à la salle de consommation. Certaines plages horaires sont apparues plus « fragiles » que d'autres, notamment entre 18 heures et une heure avancée de la nuit.

Enfin, Damien VALLOT attire l'attention de chacun sur le fait la toxicomanie ne disparaissait pas dans le cas où les usagers étaient moins présents sur les espaces privatifs que sont les parkings, les sanisettes ou les Autolib. Au contraire, les policiers ont observé que les usagers se déplaçaient et qu'ils pouvaient devenir plus visibles au sein de l'espace public dès lors qu'ils ne peuvent plus occuper des espaces qui étaient moins fréquentés.

Olivier ANDRE adresse tout d'abord ses remerciements à Monsieur le Maire pour la qualité de ces réunions qui permettent à chacun de s'exprimer, quelle que soit la difficulté des problématiques. Il remercie également l'association Gaïa pour le travail qu'elle conduit. Les financements dont bénéficie cette association sont certes importants, mais ils visent à la réduction des risques et donc à un objectif général de santé publique. Bien sûr, l'objectif relatif à la tranquillité publique n'est pas encore pleinement atteint à ce jour. L'Association Gaïa a conduit sa mission telle qu'elle a été déterminée par la loi et les décrets.

Olivier ANDRE constate ensuite une mobilisation de l'ensemble des services concernés, à savoir l'ARS, la Police Nationale et les Associations afin de déterminer des réponses aux nombreuses questions soulevées. Les difficultés ne sont pas encore résolues, un travail important doit encore être conduit. Il est donc prématuré de vouloir, à ce stade, formuler sur ce plan un bilan définitif. De surcroît, les dispositifs envisagés n'ont pas encore porté leurs fruits et notamment la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux. En effet, le traitement de ces situations nécessite un certain temps. Par ailleurs, l'hospitalisation sous contrainte est mise en œuvre selon une procédure juridique très cadrée. Enfin, il importe de laisser aux professionnels le soin de formuler des propositions adéquates. Le commissaire a clairement indiqué de quelle manière il était possible de traiter une série de problèmes pratiques sur l'espace public, sachant que d'autres soucis peuvent ensuite apparaître. Il importe que chacun des acteurs reste mobilisé tant que les problèmes ne sont pas résolus.

Carmen BACH déclare, au nom de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques de la DASES, être à l'écoute et consciente des difficultés vécues dans le quartier. Depuis plusieurs années, un groupe de travail constitué de professionnels de la réduction des risques, de la Mildeca et de l'ARS, se réunit afin de faire un point sur les phénomènes de consommation de produits au sein de l'espace public. Il est fait en sorte de formuler des solutions. A titre d'illustration, un travail a été mené à propos du square Cavaillé-Coll. Des équipes se sont mobilisées afin d'effectuer des maraudes. A ce jour, la problématique de la toxicomanie sur Paris, mais également sur le territoire métropolitain constitue un réel sujet d'attention. Une dissémination du phénomène de consommation de drogue a été signalée. Des alertes ont été émises à propos de la situation au niveau des gares, à l'instar des gares du Nord, de Saint Lazare ou de Magenta. Les associations de réduction des risques sont mobilisées et accompagnent les professionnels.

Carmen BACH ajoute que certaines lignes de métro sont également investies par ce public. Par ailleurs, les phénomènes de consommation évoluent. Un nombre toujours plus important de personnes s'injecte de la drogue tandis que le nombre de consommateurs de crack enregistre une augmentation. Des premiers résultats d'une étude sur ces phénomènes commanditée par la ville tet par l'ARS seront disponibles prochainement, ce qui permettra d'envisager des solutions. Le phénomène est global et métropolitain : un souci majeur de consommation est observé à Aulnay, ce qui questionne sur l'installation d'une autre salle de consommation.

Rémi FERAUD confirme l'idée selon laquelle ces phénomènes de déplacement constituent une réalité. Il avance notamment l'exemple de la station de métro Bonne Nouvelle, même si les gares sont prioritairement concernées (gare du Nord, gare de l'Est et gare Saint Lazare). Ce sujet doit faire l'objet d'une analyse, puis d'une réaction.

Pierre COULOGNER considère que les propos tenus par Monsieur ANDRE sont un peu trop positifs. Pour l'association de quartier VGNE, il importe avant tout de défendre la sécurité, la

salubrité et le confort de vie des habitants du 10^{ème} Nord. Selon lui, l'intervention de Monsieur ANDRE ne le touche pas en tant qu'acteur de terrain et ne correspond pas à la réalité.

Il donne ensuite lecture des éléments suivants :

« Au départ de l'expérimentation, notre association a adopté une attitude à la fois pragmatique et vigilante. Nous voulions nous donner du temps pour observer et apprécier la situation. C'est donc ce que nous avons fait depuis l'ouverture de la salle.

Dans le même esprit, nous avons accepté de siéger à ce Comité de voisinage. Toutefois, nous sommes au regret de constater que ce Comité se réduit à être une caisse d'enregistrement qui, en dépit des doléances répétées des riverains et commerçants que notre association met en avant, ne les prend pas en considération et surtout ne met pas en œuvre les mesures correctives susceptibles d'améliorer leur vie quotidienne. De ce fait, cette instance en vient à perdre sa crédibilité.

La SCMR entend répondre à une question de santé publique, nous le comprenons bien et nous ne le contestons pas. Mais cela ne saurait se faire sans prendre en compte l'insécurité, l'insalubrité et le manque de tranquillité vécus par ceux qui habitent et travaillent dans ce quartier ou qui ont l'occasion de le traverser, sans compter naturellement les groupes scolaires qui sont à proximité. Or, après un an d'existence, force est de constater que cette salle a généré des nuisances multiples pour les riverains immédiats ainsi que pour ceux des rues avoisinantes. Je laisserai sur ce point Ruth Grosrichard apporter des précisions, en sa qualité d'adhérente de VGNE depuis 3 ans, administratrice de notre CA pour la 2^{ème} année et correspondante de notre association dans le quartier Lariboisière/Gare du Nord.

Aussi, compte tenu de la situation, après mûre réflexion et après une année d'observation et de bilan au niveau du Conseil d'administration, notre association VGNE considère aujourd'hui que la seule solution raisonnable et responsable, dans un avenir proche, est le déplacement de cette salle dans une zone sans voisinage de riverains, qu'ils soient habitants, commerçants ou groupes scolaires.

Enfin, avant de permettre à Ruth Grosrichard de compléter au nom de VGNE cette intervention, je réitère trois demandes :

- l'organisation d'une réunion élargie à tous les riverains de la SCMR ;*
- une présence policière forte et permanente aux alentours de la SCMR ;*
- que des engagements fermes et solennels soient pris ici dès aujourd'hui par les différents acteurs responsables impliqués dans cette salle pour que des mesures correctives urgentes soient mises en œuvre, sans quoi ce Comité n'aurait plus aucun sens et ne serait qu'un simulacre de concertation et de démocratie. Nous le pensons sérieusement.*

Mesdames et Messieurs permettez-moi de vous inviter à prendre conscience que les riverains sont à bout et que le pire est à venir si vous ne prenez pas vos responsabilités. Dans leur droit légitime à vivre en sécurité et dans un environnement tranquille et propre, ces deux notions élémentaires font partie des objectifs de VGNE, VGNE est de leur côté ».

Ruth GROSRIKARD réagit à l'intervention de Monsieur ANDRE. Elle conçoit tout d'abord la nécessité du temps long dans le cadre de la mise en place de la salle de consommation, à l'instar de la prise en charge d'ordre psychiatrique. Elle comprend également qu'un certain délai intervienne avant qu'un fonctionnement fluide n'intervienne à l'intérieur de la salle. Personne ne conteste ce jour la bonne organisation à l'intérieur de la salle, ni les résultats qu'elle obtient. Elle rejoint toutefois les propos précédemment tenus par Deborah PAWLIK concernant l'importance de réaliser un bilan d'étape.

Ruth GROSRICHARD répète que les riverains ne se prononceront pas sur le fonctionnement de l'intérieur de la salle. En outre, l'évaluation devra être conduite par une instance totalement indépendante et non comme c'est le cas à ce jour, par un chercheur de l'INSERM.

Pour les riverains qui sont en contact quotidien avec l'environnement de la salle de consommation, une année constitue une longue période. Le fait d'affirmer qu'il est nécessaire encore d'attendre est un propos parfaitement inaudible. Monsieur JOUVE a évoqué précédemment un budget d'un montant 100 000 euros dans le cadre de l'aménagement du parking Indigo tandis que les riverains font installer à leurs frais des caméras de surveillance ainsi que des serrures à ventouses afin d'éviter les infractions et les intrusions dans les immeubles. Autrement dit, ces derniers recherchent des solutions, parfois coûteuses, à des nuisances qui sont liées à la création de la salle de consommation. Le phénomène de deal et de toxicomanie préexistait à l'installation de la SCMR, mais celui-ci a été amplifié. Au final, Ruth GROSRICHARD déclare que le fait que des riverains installent des systèmes de protection est tout à fait extravagant, d'autant plus que ces soucis avaient été anticipés par ces derniers qui redoutaient les effets néfastes que la présence de cette salle produirait.

Ruth GROSRICHARD précise ensuite qu'elle approuve les propos tenus précédemment par Karine MAZLOUMIAN lorsqu'elle affirmait ne plus aimer son quartier. De surcroît et à titre d'illustration, elle indique avoir rencontré deux toxicomanes dans l'immeuble dans lequel elle réside hier soir lorsqu'elle est rentrée chez elle. Il y a urgence à faire en sorte que la situation des riverains du quartier s'améliore. Enfin et Comité après Comité, des promesses ont été formulées mais aucune ne s'est traduite en acte, à l'exception de l'intervention des forces de police qu'il convient de remercier.

Rémi FERAUD propose de ne pas répondre à ce commentaire, les propos figureront sur le compte-rendu. Il ajoute ne pas avoir observé d'engagement qui ne se soit pas traduit en acte. Par ailleurs, il souhaite que l'association VGNE fasse le choix de continuer de participer aux travaux du Comité.

Pierre COULOGNER déclare ne pas avoir du tout l'intention de ne plus participer aux réunions de ce Comité.

Rémi FERAUD souligne que les propos tenus précédemment par Pierre COULOGNER laissent penser le contraire.

Elisabeth CARTERON souligne que l'on est pas dans le monde des « bisounours ». Elle fait remarquer, suite à l'intervention de Pierre COULOGNER et plus spécifiquement à sa demande d'organisation d'une réunion avec les riverains de la SCMR, que l'association Action Barbès avait tenté de tenir des réunions pédagogiques dans un café avant l'ouverture de la salle afin de communiquer et d'instaurer un dialogue. Des flyers par groupes d'immeubles avaient même été réalisés. Ce sont les opposants au projet qui se sont majoritairement déplacés, ce qui constitue leur droit le plus strict. Cette opération a été renouvelée, avec une nouvelle mobilisation des mêmes opposants et sans nouveaux habitants. Donc ce n'est pas la bonne chose à faire. C'est plus avec les associations et leur fonctionnement avec leurs membres qu'il faut agir et dialoguer. Elisabeth CARTERON ajoute que la situation relative au deal et à la toxicomanie n'est pas nouvelle, tandis que d'autres problèmes variés notamment de trafics s'étendent à la Goutte d'Or et à la Chapelle. En conséquence, le travail à mener est extrêmement important.

Elisabeth CARTERON demande ensuite à Rémi FERAUD si des contacts ont été pris avec la Ministre de la santé afin d'envisager un travail sur l'ouverture d'autres salles de consommation, à Paris ou en proche banlieue, notamment en Seine-Saint-Denis. Ce type d'initiative doit impérativement être soutenu. L'installation d'une seule salle pour une région comme l'Île-de-France n'est pas suffisant. Par ailleurs, il apparaît que la durée des réunions des Comité de

voisinage est trop longue, même si elles sont utiles. Il pourrait être fait en sorte de se réunir moins fréquemment, au risque de se répéter.

Elisabeth CARTERON avance enfin l'hypothèse que la Mairie du 10^{ème} envisage, sur la page d'accueil de son site, une manière d'échanger plus directe, peut-être sous la forme d'un blog afin que chacun s'exprime. Bien évidemment, une personne travaillant à la Mairie pourrait être chargée de répondre aux remarques formulées. L'objectif ne consiste aucunement à remplacer les réunions du Comité de voisinage, mais à gagner en efficacité.

Rémi FERAUD déclare ne pas être en mesure de répondre à l'ensemble des interrogations soulevées par Elisabeth CARTERON, à l'instar du rythme des réunions. Il précise par ailleurs ne pas être favorable à l'idée consistant à envisager une plateforme d'échange sur Internet, certaines personnes perdant leur courtoisie dès lors qu'elles sont derrière un ordinateur.

De surcroît et concernant l'action du Gouvernement, il rappelle qu'il se situe dans l'opposition. Le Gouvernement actuel a maintenu un dispositif mis en place par la précédente Ministre de la Santé. Il constate ensuite le silence du Premier Ministre ou de la Ministre de la Santé sur la question de la toxicomanie ou de la SCMR. Ce type d'initiative demande un réel engagement politique de la part des maires et des autorités gouvernementales.

Enfin, Rémi FERAUD déclare ne pas disposer d'autres informations. Depuis la mise en place du nouveau gouvernement, il n'a pas observé de grand discours sur la problématique de la toxicomanie, même s'il suppose qu'un travail est conduit. Pour information, le Premier Ministre envisageait ce type de dispositif de SCMR lorsqu'il était maire du Havre.

Elisabeth CARTERON demande si Rémi FERAUD effectuera une interpellation sur le sujet.

Rémi FERAUD affirme qu'il interpellera la Ministre de la Santé sur l'ouverture de nouvelles salles ainsi que sur le soutien donné à l'espace Gaïa lorsqu'il aura pris ses fonctions de sénateur. De plus, il sollicitera le Ministre de l'Intérieur à propos de la nécessité de renforcer les effectifs de police dans le 10^{ème} arrondissement et particulièrement autour de la salle de consommation.

Elfie COMIN souligne que les problèmes se concentrent véritablement autour de la salle de consommation, ce qui suppose d'agir. Par ailleurs, elle indique avoir constaté une croissance de délinquance en tout genre au sein du 10^{ème} arrondissement, ce qui n'est pas lié à l'ouverture de la SCMR. La situation devient vraiment délicate et relève d'une autre instance.

Céline ORSINI remercie tout d'abord l'ensemble des participants à ces réunions de Comité de voisinage, ainsi que les riverains qui s'investissent. Elle explique ensuite que les riverains ne sont pas opposés par principe à la création d'une SCMR. Ils sont favorables au principe de prise en charge des toxicomanes et au principe de réduction des risques. Les riverains ne sont pas des « opposants » comme le répète depuis des mois Elisabeth CARTERON.

Elisabeth CARTERON déclare qu'elle pourra montrer un compte Facebook qui comprend bon nombre d'insultes.

Céline ORSINI indique que le collectif n'a pas proféré d'insultes dans le cadre de ses publications. Les riverains ont bien constaté une dégradation de la situation, notamment des personnes qui étaient pourtant en accord avec l'ouverture d'une salle au départ, ce qui est tout de même problématique. Une centaine de personnes a fait état de cette dégradation de leurs conditions de vie. Céline ORSINI ajoute qu'elle ignore si la Mairie a conscience de la dégradation du quartier ou si elle se situe dans une attitude de déni. Par ailleurs, une durée d'une année est importante, contrairement à ce qu'a pu affirmer Monsieur ANDRE dans son intervention.

Elle donne ensuite lecture de plusieurs avis formulés par des riverains :

« Nous constatons objectivement une nette dégradation. Cette implantation de la salle de shoot est faite en dépit du bon sens. Je vous remercie pour votre implication au nom de tout le quartier. Cette situation est vraiment en train de devenir dangereuse pour nous et nos enfants ».

« En tant que riveraine et mère de trois enfants scolarisés à deux pas de la salle, je suis scandalisée que Monsieur Rémi FERAUD qui a fortement poussé pour l'ouverture de cette salle ferme les yeux devant l'énorme dégradation du quartier ».

« Il est insupportable de constater le déni de vérité par nos élus locaux. Le dogmatisme poussé à ce niveau est une folie. J'étais jusqu'à présent interrogatif, mais l'attitude du Maire est inqualifiable. Le mensonge à ce point nuit à la démocratie ».

Céline ORSINI précise que de nombreuses personnes considèrent que les élus sont dans le déni. Elle poursuit la lecture de verbatims de riverains :

« Encore trouvé un toxicomane hier soir en train de se shooter à côté de l'ascenseur sur le palier. Il se permet de me dire que je ne suis pas chez moi, à devenir violent. Quand je lui dis que je vais appeler la police, il finit par me menacer en me disant que je ne serai pas serein dans mon quartier. Une blague. Bientôt 30 ans, j'ai toujours vécu dans ce quartier et je n'ai jamais vécu ça ».

Céline ORSINI souligne également qu'un autre phénomène se rapporte au fait que de nombreux dealers menacent les riverains. Elle précise qu'elle dispose du témoignage d'une riveraine qui sortait de chez elle afin de poster une lettre près de l'hôpital de Lariboisière et qui est passée deux fois devant une dealeuse bien connue du quartier. Cette dernière l'a agressée verbalement. Cette riveraine a eu peur, d'autant plus qu'elle a des enfants. Elle a été obligée de faire plusieurs fois le tour du quartier afin que cette dealeuse ne sache pas où elle habite.

Karine MAZLOUMIAN signale que des toxicomanes qu'elle connaît depuis un certain temps lui ont signalé que d'autres toxicomanes qui en avaient assez d'être délogés de l'escalier ont affirmé qu'elle habitait au premier étage et que *« cela n'était pas très haut »*.

Céline ORSINI souligne que la situation commence à devenir véritablement tendue. Par ailleurs, la problématique de la sanisette Decaux n'a pas encore été évoquée ce soir. Elle est utilisée par des usagers de drogues. Un technicien a souligné, dans le cadre d'un entretien, qu'il ramassait une centaine de seringues par jour, ce qui correspond à cinq injections par heure. Céline ORSINI se demande donc s'il est prévu de la retirer de l'espace public. A l'intérieur de la sanisette, la réduction des risques n'est pas maîtrisée. De plus, des deals sont réalisés autour de cet espace. Elle souhaite également obtenir des précisions concernant la double entrée du garage de la rue Saint-Vincent de Paul. Enfin, elle suggère l'installation d'une caméra au milieu de la rue de Saint-Vincent de Paul.

Rémi FERAUD souligne tout d'abord que la préfecture de police ne peut pas répondre rapidement à cette question de l'installation d'une caméra, même si rien n'est exclu. Par ailleurs, les élus ne sont aucunement dans une posture de déni. En effet et si tel était le cas, ces réunions de Comité de voisinage ne seraient pas organisées. La situation sur l'espace public n'est pas évidente et parfois très difficiles sur d'autres endroits du 10^{ème} arrondissement qui ne comprennent pas de salle de consommation, structure faisant l'objet ici d'accusations. Autour du métro Bonne Nouvelle, est localisé un campement de toxicomanes agressifs. Des riverains ont été agressés, ce qui n'est pas le cas à proximité de la SCMR. Là-bas, le Maire est interpellé, sans que soit mis en cause une décision publique ou une SCMR. Rémi FERAUD ajoute qu'il est important qu'un Maire ne soit pas uniquement le relais de « riverains », c'est-à-dire quelques personnes qui s'expriment parmi plusieurs milliers d'habitants. Il a pris ses responsabilités et représente l'intérêt général avec toute son équipe. Il croit aux citoyens plus qu'aux riverains. Rémi FERAUD connaît la situation et reconnaît qu'elle est difficile.

Concernant la problématique des sanisettes Decaux par exemple, un test de fermeture a déjà été réalisé dans le passé, notamment en 2015, à un moment où la salle de consommation n'existait pas. Celui-ci ne s'est pas avéré concluant. Toutefois, rien n'empêche de le conduire de nouveau afin d'observer les conséquences. Le problème pré-existait à la salle. Il n'est pas contre une fermeture provisoire de la sanisette, il regrette d'ailleurs que cette action n'ait pas été conduite avant l'été 2016 pour en observer de nouveau les conséquences positives ou négatives, et ses effets report. Les locataires de l'immeuble de la Sablière ne lui font aucun retour, notamment sur le bruit, contrairement à précédemment. Il ne s'interdit rien. Rémi FERAUD souhaite que les habitants sachent qu'il connaît bien la situation et les réalités. Il accepte bien sûr que certains puissent considérer qu'il ne prend pas les bonnes décisions, mais c'est autre chose.

Rémi FERAUD ajoute qu'il ne revient pas à ce Comité de voisinage de décider de l'ouverture ou de la fermeture de la SCMR, mais d'accompagner son fonctionnement. Il ajoute que les riverains ne doivent pas considérer qu'il n'a pas connaissance des problèmes. Les élus sont confrontés à des soucis multiples et complexes. D'autres rues du 10^{ème} arrondissement qui comprennent des renforcements sont aussi concernées par des problèmes de toxicomanie. Toutefois, les habitants ne l'interpellent pas et ne considèrent pas que la faute incombe à la ville.

Concernant la question relative au parking privé du 18 rue Saint Vincent de Paul, Rémi FERAUD souligne que le renforcement est privé. La société qui possède le garage a été contactée. Cette dernière ne voit pas de problème dans son activité et ne ressent pas le besoin d'investir dans une grille ou un dispositif. D'ailleurs, personne ne peut les obliger. Il souhaite toutefois que des passages de police soient réalisés afin que des interpellations soient réalisées en raison des consommations visibles.

Sophie FARRO rappelle que des enfants résident dans cet immeuble localisé en face du parking. Les parents doivent fermer les volets afin que les enfants ne voient pas ce qui se passe. Les scènes de consommation et de deal sont continuelles.

Rémi FERAUD réfute le caractère « continu » de ces scènes.

Sophie FARRO précise qu'elle réside dans cet immeuble contrairement au Maire. Ces scènes sont quotidiennes, ce qui suppose d'agir. Le discours de Rémi FERAUD laisse supposer que la situation ne peut être résolue.

Rémi FERAUD affirme ne pas avoir tenu de tels propos.

Sophie FARRO déclare qu'il importe de prendre en considération le quotidien des enfants et des adolescents qui se font proposer de la drogue tous les jours. Dernièrement, un père de famille a « pété un câble » en raison de la présence d'un toxicomane. Malheureusement, la police ne peut pas être présente 24 heures sur 24. Comment les enfants, futurs citoyens pourront-ils respecter la loi à partir du moment où ils sont confrontés à de telles scènes chaque jour ? Les riverains ne seront pas en mesure de subir cette situation pendant plusieurs années. Il convient que le Maire entende cet état de fait.

Rémi FERAUD répond que c'est le cas. Il ne partage toutefois pas l'intégralité des propos, certains relevant de l'exagération. Si la requête consiste à demander une fermeture de la salle de consommation, alors celle-ci est vaine.

Sophie FARRO affirme ne pas exagérer, le quotidien des riverains est vraiment problématique. Elle constate ensuite que ces réunions de Comité de voisinage sont inutiles.

Les représentants d'Action Barbès quittent la séance à 21h06 en le soulignant la durée trop longue de la réunion.

Olivier ANDRE constate que la durée des réunions peut effectivement être jugée un peu excessive. Il rappelle que la MILDECA est chargée par le Gouvernement d'établir un nouveau plan de réduction des risques et de lutte contre la toxicomanie pour les trois années à venir. Des réflexions seront donc engagées pour préciser les évolutions des « scènes de consommation » et de la typologie des produits consommés afin d'envisager de nouvelles réponses de l'action publique. Il partage ensuite le fait que les résultats ne sont pas immédiats, ce qui pose évidemment souci. Toutefois, les messages portés par chacun ont été bien entendu.

Rémi FERAUD propose de mettre un terme au présent débat.

Ruth GROSRICHARD déclare n'avoir jamais affirmé que le phénomène de toxicomanie ne constituait pas une réalité avant l'installation de la salle de consommation. Néanmoins, force est de constater que la mise en place de la salle a entraîné une augmentation des nuisances, avec une ampleur inédite.

Elle évoque ensuite les propos tenus précédemment par Sophie Farro. Durant des mois, le Maire a tenu les témoignages des habitants, commerçants ou habitants du quartier pour des affabulations ou des mensonges, au sein de la présente enceinte ou dans la presse.

Elle se demande ensuite au nom de quoi les propos du Maire ainsi que les indications communiquées par Gaïa doivent être tenus comme paroles censées et pourquoi les propos des riverains relèveraient de l'impression, du mensonge et de l'affabulation. Si tel était le cas, l'association VGNE envisage de recourir à des huissiers afin d'établir des constats qui seront parfaitement irréprochables et incontestables. Cette intervenante ajoute qu'il serait positif de pouvoir bénéficier d'une partie du budget participatif afin de rémunérer ces huissiers. Il importe que le Maire ait un minimum de considération pour les personnes qui se sont exprimées au sein de cette enceinte. Les citoyens qui sont intervenus étaient dans une démarche citoyenne et n'avaient pas pour objectif de déconsidérer ce projet de SCMR et d'entretenir l'affabulation.

Rémi FERAUD demande au nom de quoi cela serait le contraire. Pour le reste, il déclare même avoir de la considération pour les personnes qui profèrent des insultes à son encontre sur Twitter. De surcroît, chacun a sa propre vision de la vérité. Au-delà du constat de terrain, le désaccord profond porte sur la cause, à savoir la création de la salle de consommation.

Karine MAZLOUMIAN remercie le Maire pour l'organisation de ces réunions de Comité et lui souhaite bonne chance pour la suite de sa carrière.

Rémi FERAUD précise qu'il reste conseiller municipal du 10^{ème} arrondissement. Enfin, il convient de ne pas sous-estimer ce Comité de voisinage : de nombreuses décisions n'auraient pas pu être prises si cette instance n'avait pas été constituée.

La séance est levée à 21 heures 15.